Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_127-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_127

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

PÉRIMOUV' - NOUVELLE ACQUISITION DE VÉHICULES 9 PLACES À DESTINATION DES COMMUNES ET ACHAT DE PÉRIBUS

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. BECKER, Mme CASTANIE, Mme FAURE C, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_127-DE

PÉRIMOUV' - NOUVELLE ACQUISITION DE VÉHICULES 9 PLACES À DESTINATION DES COMMUNES ET ACHAT DE PÉRIBUS

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que la mobilité en milieu rural fait partie des axes de développement de Périmouv' qui sont renforcés par les propositions et les souhaits qui émanent du projet de territoire Grand Périgueux 2040.

Que ces besoins s'avèrent être divers et souvent ponctuels, ce qui rend la mise en place de lignes de bus (Péribus) compliquée, techniquement mais aussi financièrement.

Qu'aussi, afin de poursuivre ces actions mobilités destinées à l'équilibre territorial et dans une logique de desserte du milieu rural de manière fine et complémentaire aux offres existantes (Transport à la Demande notamment), il a été proposé lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 de mettre à disposition des communes des véhicules dits de 9 places.

Que pour rappel, ce projet avait été mis en place par anticipation de la validation du plan d'actions Grand Périgueux 2040 et il s'inscrivait en pleine cohérence avec les orientations du futur Projet de Territoire.

Qu'enfin, un enjeu fort de mutualisation des moyens et de solidarité territoriale était aussi recherché.

Que de manière concrète, depuis mars 2025, le Grand Périgueux a fait l'acquisition de 12 véhicules de 9 places et il les met à la disposition de groupes de communes.

Considérant qu'après un an de mise à disposition de ces véhicules et après plusieurs bilans intermédiaires mais aussi réunions d'échanges entre les services et les communes il apparaît que les véhicules sont de plus en plus sollicités.

Que certains secteurs ont même un usage tellement important que des refus et des priorisations sont nécessaires.

Considérant qu'avec un kilométrage total de 45 000 km à début juin 2026 soit, une moyenne de pratiquement 4000 km par véhicule les débuts peuvent être considérés comme prometteur tout en notant que la période estivale rencontre un fort succès.

Que deux principaux usages ressortent, l'utilisation par les clubs sportifs ou des circuits organisés par les communes pour aller faire des courses ou des rendez-vous médicaux.

Que des disparités existent également selon les groupes de communes mais une très forte dynamique existe sur le secteur ouest du Grand Périgueux où toutes les demandes de peuvent être honorées.

Qu'un lien fort est aussi opéré avec les centres de loisirs permettant ainsi de déplacements plus nombreux et en groupes plus importants.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_127-DE

Qu'enfin, l'implication forte des communes ressort comme le facteur clé de la réussite de ce nouveau dispositif. Une présentation est aussi prévue aux nouveaux [illegible] semaines.

Considérant qu'au regard des présents éléments et des demandes des communes auprès du Grand Périgueux il s'avère nécessaire de pouvoir commander six véhicules supplémentaires.

Que cinq de ces véhicules seront destinés aux groupes de communes et notamment, Château l'Evêque, Mensignac et au secteur du Pays Vernois.

Que le sixième véhicule sera un véhicule « non attribué » qui permettra de couvrir des besoins ponctuels qui nécessitent deux véhicules. Il pourra aussi être utilisé par des centres de loisirs du Grand Périgueux durant la période estivale.

Qu'enfin, pour faire suite à l'épisode inédit de canicule de l'été 2026, avec plusieurs jours de vigilances rouges, il a été nécessaire d'adapter le réseau Péribus à la fois pour les usagers mais aussi pour les conducteurs de bus.

Que le plan de renouvellement des bus en lien avec le Centre Opérationnel des Mobilités permettra de disposer à l'horizon 2032 d'un parc bus quasi 100 % climatisés.

Qu'en conséquence, il est proposé de faire l'acquisition dés à présent de deux bus hybrides (un en livraison 2027 et un en livraison 2028) car des places de productions se sont exceptionnellement libérées chez les constructeurs. Ceci permettra donc d'avoir deux véhicules 100 % climatisés en remplacements de véhicules sans climatisation et plus anciens.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de mettre à disposition des véhicules de 9 places supplémentaires à des communes comme évoqué dans la présente délibération ;
- Procéde à l'achat de deux bus hybrides pour le réseau Péribus ;
- Inscrit les différents crédits nécessaires au budget mobilité 2027 et 2028 ;
- Décide de recourir, si nécessaire, à un achat groupé via l'UGAP ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/10/2026	Périgueux, le 16/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU